

Initiatives ministérielles

Je l'ai déjà dit à la Chambre, il faut bien se garder d'adopter des lois basées sur un seul cas. Tandis que dans l'affaire Ng, on est allé trop loin, dans d'autres cas, comme celui de Leonard Peltier, ce chef autochtone américain est toujours emprisonné à Leavenworth, aux États-Unis; il semble maintenant qu'on l'ait extradé du Canada sur la foi de preuves fabriquées de toutes pièces. La réputation du Canada en est entachée. Ce fut pour nous une leçon et nous savons maintenant qu'il nous faut un système équilibré.

L'ancien système prenait trop de temps. Il faut que nous le rationalisons. Je pense que c'est ce que nous faisons dans ce projet de loi.

Pendant que j'ai la parole, je veux faire des critiques constructives. On me cite dans un article du *Globe and Mail* paru ce matin: «M^{me} Campbell dépose des projets de loi judiciaires. M. Waddell, député néo-démocrate, considère que les mesures de communications sont de la blague.» Je voudrais seulement éclaircir la question. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. Je veux simplement mettre les choses au point.

Le secrétaire parlementaire vient de dire aujourd'hui dans son discours que c'est la Semaine de la sécurité publique. On l'appelle la semaine de l'ordre public ou de la protection du public.

J'ai dit hier qu'il ne suffit pas de faire des communiqués de presse et d'organiser des conférences de presse, quand on n'a pas grand-chose à dire, pour faire croire au public que d'une manière ou d'une autre le gouvernement adopte un grand nombre de projets de loi qui vont le protéger. Si on veut vraiment protéger le public par une série de projets de loi judiciaires, il faut intervenir, à mon avis, dans quatre domaines.

Le premier est la réinsertion dans la société de gens parqués dans des prisons parce que quand ils sont libérés, ils commettent de nouveaux délits.

Le deuxième est l'accès aux tribunaux. Cela comprend les pauvres, alors on ne supprime pas le Programme de contestation judiciaire. Cela comprend aussi les autochtones et on s'achemine vers un système de justice autochtone dont on ne doit pas rejeter le principe, comme l'a fait la ministre de la Justice. Cela comprend une réforme de l'assistance judiciaire et des tribunaux. Voilà en quoi consiste l'accès aux tribunaux. Il s'agit de modifier véritablement le système judiciaire.

Le troisième domaine est la prise en considération des idées et de la planification futures. Le secrétaire parlementaire a parlé dans son discours de la Commission de réforme du droit. Le député du Cap-Breton—The Sydneys a déclaré hier que l'idée d'un projet de loi sur les

contraventions, dont nous avons débattu hier, émanait de cette commission il y a plus d'une décennie.

Le gouvernement a supprimé cette commission. Je suis très partisan de faire des économies et de rationaliser le gouvernement. Le premier ministre paie 800 000 \$ pour avoir ses coupures de presse le matin et nous perdons la Commission de réforme du droit qui nous apportait des idées neuves. Comme un député l'a dit hier, seuls le Zimbabwe et un autre pays membre du Commonwealth n'ont pas de commission de réforme du droit. Une telle commission génère des idées neuves et, s'il y a un domaine dans lequel ils nous faut de nouvelles idées, c'est celui de l'extradition; il est temps qu'on en fasse l'examen.

• (1050)

Le quatrième point important que je veux faire valoir au sujet de la sécurité publique est la nécessité de revoir les lois relatives à la jeunesse. Il est évident que les Canadiens sont mécontents.

Je viens de faire là quatre suggestions d'action concrète et positive. Si l'on doit avoir une semaine de la sécurité publique, voilà les mesures qu'il faudrait prendre.

Le secrétaire parlementaire a parlé de contrôle des armes à feu. Nous avons effectivement collaboré dans ce domaine, et les mesures que nous avons prises sont un pas dans la bonne direction. Mais il ne faut pas nous arrêter là. Faisons en sorte d'obtenir les décrets nécessaires pour empêcher l'importation d'armes paramilitaires. Cela aussi contribuerait à la sécurité publique.

On a l'impression au Canada—et j'espère que les députés le sentent, parce que c'est celle que j'ai dans Port Moody—Coquitlam, en Colombie-Britannique, une circonscription de la banlieue de Vancouver—on a l'impression, dis-je, que les gens craignent de plus en plus pour leur propre sécurité et que le Canada ressemble chaque jour davantage aux États-Unis, c'est-à-dire qu'on y voit de plus en plus de violence. Voilà pourquoi nous collaborons: pour faire adopter des lois efficaces.

Je voudrais que le gouvernement et la ministre oublient les communiqués de presse et les campagnes publicitaires et qu'ils veillent à nous donner des lois et de l'ordre, et non des lois et une image.

Je vais maintenant revenir au projet de loi. Lorsqu'il est intervenu, le député de Moncton a fait valoir un bon point. Il a dit qu'en fait, ce projet de loi n'est que le commencement et que l'on peut présumer que nous étudierons un autre projet de loi sur l'extradition. Il a laissé entendre que nous mettions peut-être la charrue avant les boeufs. Il a cité des déclarations de l'Association du Barreau canadien.

Je voudrais citer un extrait des déclarations d'un des témoins, l'avocat David Gibbons, un éminent criminaliste de Vancouver. Il a comparu devant le comité chargé